

7080/18

(OR. en)

PRESSE 15
PR CO 15

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3605^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 13 mars 2018

Président **Vladislav Goranov**
Ministre des finances de la Bulgarie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

INTERMÉDIAIRES FISCAUX	3
POLITIQUE ÉCONOMIQUE – DÉSÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES	4
RÉUNIONS INTERNATIONALES	7
DIVERS	8
– Services financiers - propositions législatives	8
– Services financiers - mise en œuvre de la législation	8
RÉUNIONS EN MARGE DE LA SESSION DU CONSEIL	9
– Eurogroupe	9
– Petit-déjeuner de travail des ministres	9

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Fiscalité - pays et territoires non coopératifs	10
– TVA - Lettonie - Consoles de jeu.....	10

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Évaluation Schengen - France	11
– Fonds pour la sécurité intérieure - Suisse	11

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

INTERMÉDIAIRES FISCAUX

Le Conseil a dégagé un accord sur une proposition destinée à améliorer la transparence des dispositifs de planification fiscale.

La proposition de directive est la dernière en date qui fait suite à une série de mesures destinées à prévenir l'évasion fiscale des entreprises.

Elle a pour objet de prévenir la planification fiscale agressive en permettant un examen encore plus approfondi des activités des intermédiaires fiscaux, parmi lesquels les conseillers fiscaux, les comptables et les juristes qui conçoivent et/ou promeuvent des dispositifs de planification fiscale.

Les structures de planification fiscale devenant de plus en plus sophistiquées, les États membres estiment qu'il est de plus en plus difficile de protéger leur base d'imposition nationale de l'érosion.

La directive imposera aux intermédiaires fiscaux de déclarer les dispositifs de planification fiscale considérés comme ayant un caractère potentiellement agressif. Les États membres seront tenus d'échanger de manière automatique toute information qu'ils reçoivent, ce qui permettra de prendre des mesures pour bloquer les dispositifs dommageables.

Le projet de directive reflète les travaux menés par l'OCDE sur des règles types de communication obligatoire visant à lutter contre les dispositifs d'évasion fiscale.

Le Conseil adoptera la directive sans autre débat, une fois que le texte aura été mis au point dans toutes les langues officielles. Les États membres auront jusqu'au 31 décembre 2019 pour en transposer les dispositions dans leurs législations et réglementations nationales.

[Communiqué de presse concernant l'accord sur les intermédiaires fiscaux intervenu au Conseil en mars 2018](#)

POLITIQUE ÉCONOMIQUE – DÉSÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES

Les ministres ont tenu un échange de vues sur les "rapports par pays" et les "bilans approfondis" prévus par le "Semestre européen", le processus annuel de surveillance des politiques de l'UE.

Publiés par la Commission le 7 mars 2018, les rapports par pays examinent la situation économique dans vingt-sept États membres. Les bilans approfondis évaluent douze États membres dans le cadre de la procédure de l'UE concernant les déséquilibres macroéconomiques.

Les ministres ont également abordé les défis liés à la mise en œuvre des politiques relatives à la croissance de la productivité. L'Irlande et les Pays-Bas ont présenté leurs propres expériences de réformes visant à accroître la productivité.

En outre, le président de la Cour des comptes a présenté un rapport spécial sur la procédure de l'UE concernant les déséquilibres macroéconomiques.

Le Conseil a adopté des conclusions (5988/18) sur le rapport de la Cour des comptes.

– Croissance de la productivité

La conjoncture économique actuellement favorable offre à l'UE la possibilité de relever des défis à long terme, dont la croissance de la productivité constitue l'un des plus importants. D'après les prévisions, la contribution de la main d'œuvre à la croissance potentielle de l'UE devrait diminuer; après 2020, la croissance potentielle devrait être entièrement stimulée par la productivité du travail.

Toutefois, la croissance de la productivité au sein de l'UE est restée inférieure à celle de ses concurrents mondiaux depuis bien avant la crise économique de 2008/09. Les cas de l'Irlande et des Pays-Bas illustrent la diversité des modes de croissance de la productivité et combien ils peuvent être différents. Ces deux États membres, tout comme d'autres, sont de plus en plus confrontés à des goulets d'étranglement et à une pénurie de compétences.

– **Rapports par pays**

Les "rapports par pays" analysent les défis économiques et sociaux auxquels les États membres font face en 2018 et permettent d'évaluer la mise en œuvre de leurs réformes. Ils évaluent aussi la mise en œuvre des recommandations par pays de 2017 formulées par le Conseil.

Les conclusions sont destinées à contribuer à l'élaboration des programmes de politique économique et budgétaire que les États membres présenteront en avril 2018.

Il n'existe pas de rapport par pays ni de bilan approfondi en ce qui concerne la Grèce, car elle fait l'objet d'une surveillance renforcée dans le cadre d'un programme d'ajustement macroéconomique.

– **Déséquilibres macroéconomiques**

Pour les douze États membres concernés par des bilans approfondis, la Commission considère ce qui suit:

- Chypre, la Croatie et l'Italie présentent des déséquilibres économiques excessifs;
- l'Allemagne, la Bulgarie, l'Espagne, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède présentent des déséquilibres économiques qui ne sont pas jugés excessifs.
- la Slovénie ne présente plus de déséquilibre économique.

Les onze pays présentant des déséquilibres continueront à faire l'objet d'un suivi spécifique.

[Communiqué de presse sur les rapports par pays et les bilans approfondis dans le cadre du Semestre européen 2018](#)

– **Suivi**

Le Semestre européen 2018 s'achèvera en juillet par l'adoption de nouvelles recommandations par pays. Le Conseil européen fournira des orientations lors de sa réunion des 22 et 23 mars.

– **Rapport de la Cour des comptes**

Le rapport spécial vise à examiner si la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques repose sur des bases solides et si elle est mise en œuvre de manière satisfaisante.

Il comporte un examen détaillé d'un échantillon de quatre pays – la Bulgarie, la France, l'Espagne et la Slovénie – et, dans une moindre mesure, d'autres États membres.

Il salue la conception de la procédure, mais met en évidence un manque d'efficacité pour ce qui est de prévenir et de corriger les déséquilibres.

La procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques fonctionne selon un cycle annuel. Elle a été introduite en 2011 en réponse à la crise de la dette souveraine, à une époque où l'UE ne disposait d'aucun moyen d'action pour empêcher l'accumulation de déséquilibres préjudiciables.

Dans ses conclusions, le Conseil marque son accord sur la nécessité de renforcer et d'améliorer encore la mise en œuvre.

[Rapport spécial 2018 de la Cour des comptes sur la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques](#)

RÉUNIONS INTERNATIONALES

Le Conseil a fait le point sur les préparatifs de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui se tiendra à Buenos Aires les 19 et 20 mars 2018.

Il a également demandé au Comité économique et financier de préparer les réunions de printemps du G20 et du Comité monétaire et financier international qui se tiendront à Washington D.C. du 20 au 22 avril.

Lors de la réunion de Buenos Aires, il sera notamment débattu de l'état de l'économie mondiale, des institutions financières internationales, de la réglementation financière, de questions de fiscalité et de l'avenir du travail.

La présidence y représentera l'UE, avec la Commission et la Banque centrale européenne.

Il s'agira de la première réunion ministérielle du G20 sous la présidence de l'Argentine, qui a succédé à l'Allemagne en décembre 2017. Le sommet 2018 du G20 se tiendra à Buenos Aires les 30 novembre et 1^{er} décembre.

DIVERS

– Services financiers - propositions législatives

Le Conseil a été informé des travaux en cours sur les propositions législatives dans le domaine des services financiers.

Et la Commission a présenté un ensemble de propositions relatives au projet d'union des marchés des capitaux de l'UE.

[Rapport de mars 2018 sur l'état d'avancement des travaux sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)

[Page web du Conseil sur l'union des marchés des capitaux](#)

– Services financiers - mise en œuvre de la législation

La Commission a rendu compte de la mise en œuvre de la législation dans le domaine des services financiers.

RÉUNIONS EN MARGE DE LA SESSION DU CONSEIL

– ***Eurogroupe***

Les ministres des États membres de la zone euro ont participé à une réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue le 12 mars 2018. La réunion a porté sur le programme d'ajustement macroéconomique de la Grèce, la préparation du sommet de la zone euro des 22 et 23 mars 2018 et les réunions de printemps du FMI qui se tiendront du 20 au 22 avril 2018.

[Principaux résultats de l'Eurogroupe](#)

– ***Petit-déjeuner de travail des ministres***

Les ministres se sont réunis au cours d'un petit-déjeuner de travail pour débattre de la situation économique.

Ils ont également discuté d'un train de mesures visant à réduire les risques dans le secteur bancaire en mettant en œuvre les réformes arrêtées au niveau international.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Fiscalité - pays et territoires non coopératifs

Le Conseil a modifié la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs au vu des éléments suivants:

- [engagements pris par les pays et territoires figurant sur la liste;](#)
- [évaluation des pays et territoires pour lesquels aucune décision d'inscription sur la liste n'a encore été prise.](#)

Il a retiré Bahreïn, les Îles Marshall et Sainte-Lucie de la liste et y a ajouté les Bahamas, Saint-Christophe-et-Niévès et les Îles Vierges américaines.

La liste a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance fiscale à l'échelle mondiale, en mettant tout en œuvre pour prévenir l'évasion fiscale et la fraude fiscale. Elle a été élaborée en 2017, parallèlement au travail mené au sein de l'OCDE.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

TVA - Lettonie - Consoles de jeu

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Lettonie à introduire une mesure dérogatoire au système de TVA de l'UE afin de prévenir la fraude ([6669/18](#) + [6267/18](#)).

La mesure prévoit une autoliquidation de la TVA ("mécanisme d'autoliquidation") pour les livraisons de consoles de jeu.

La dérogation est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Évaluation Schengen - France

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements graves constatés dans l'évaluation de 2016 de l'application, par la France, de l'acquis de Schengen dans le domaine du système d'information Schengen ([7137/18](#)).

Fonds pour la sécurité intérieure - Suisse

Le Conseil a adopté une décision ([6221/18](#)) relative à la signature de l'accord ([6223/18](#)) entre l'UE et la Suisse sur les règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, pour la période 2014-2020.

Il a également décidé de demander l'approbation du Parlement européen en vue de la conclusion de l'accord lorsque celui-ci aura été signé.
